



Huissier saisi de mon compte bancaire

Par **Abel81**, le **18/06/2020** à **20:44**

Bonjour j'ai un crédit depuis 2003 en 2012 j'ai eu un jugement un titre exécutoire un huissier bien de saisir mon compte bancaire le huissier est hors de mon département 8 ans après du jugement que je peux faire merci

Par **youris**, le **19/06/2020** à **09:37**

bonjour,

L'huissier de justice est territorialement compétent s'il réside professionnellement dans le ressort de la cour d'appel (et non du département) où sont situés les biens à saisir ou le domicile du débiteur.

une saisie attribution se conteste auprès du juge de l'exécution mais il faut avoir des arguments.

à part payer votre dette, je ne vois pas de solution à votre situation.

salutations